



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.143/8
30 avril 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe des Structures
focales nationales du Plan Bleu
et du Programme d'actions
prioritaires

Athènes, 28-30 avril 1986

RAPPORT DE LA REUNION CONJOINTE
DES STRUCTURES FOCALES NATIONALES
DU PLAN BLEU ET DU PROGRAMME
D' ACTIONS PRIORITAIRES

Table des matières

	<u>Pages</u>
Rapport	1 - 18
Annexe I: Liste des participants	
Annexe II: Ordre du jour	
Annexe III: Liste de documents	
Annexe IV: Déclaration liminaire de M. M. Grenon, Directeur Scientifique du Plan Bleu	
Annexe V: Recommandations concernant le Programme d'actions prioritaires	

Introduction

1. La première réunion conjointe des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires s'est tenue à Athènes du 6 au 9 mai 1985. La quatrième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs, tenue à Gênes, 9-13 septembre 1985, a décidé de convoquer deux réunions conjointes des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires en 1986 et 1987.
2. L'objectif de la réunion est d'examiner l'état d'avancement de ces deux programmes, d'émettre des conseils sur leur développement futur et d'envisager les manières et les façons de les harmoniser et les coordonner.
3. Conformément à la décision de Gênes, le Directeur exécutif de PNUE, en accord avec les centres d'activités régionales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires, a convoqué une réunion conjointe des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires. La réunion a eu lieu au siège de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), à Athènes, du 28 au 30 avril 1986.

Participation

4. Les Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires ainsi que les représentants de quinze Etats riverains de la Méditerranée ont pris part à la réunion.
5. Les représentants de deux organismes des Nations Unies (le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), et de trois institutions spécialisées des Nations Unies (OMS, FAO et UNESCO) ont également assisté à la réunion en tant qu'observateurs.
6. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

7. La réunion a été ouverte par M. S. Keckes, Directeur du Centre d'activité du Programme pour les Océans et les Zones Côtières, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. M.K. Tolba.
8. Dans ses remarques d'introduction, il a brièvement rappelé l'histoire du Plan Bleu (PB) et du Programme d'actions prioritaires (PAP) en soulignant qu'ils avaient été conçus pour évoluer en tant que "deux faces d'une même monnaie", à savoir celles de la composante socio-économique intégrée du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Par conséquent, le PNUE attache une grande importance aux réunions conjointes des Structures focales nationales du PB et du PAP, puisqu'elles fournissent le forum approprié pour harmoniser le développement de ces deux sous programmes qui se soutiennent et complètent réciproquement, comprenant des analyses et projections des tendances actuelles et des tendances auxquelles il est raisonnablement possible de s'attendre ainsi que des solutions pratiques aux problèmes qui puissent être appliquées sans retard sur la base des connaissances actuelles sur ces problèmes.

9. Le PNUE désire élargir ses connaissances grâce à l'expérience du PB et du PAP acquise par l'intermédiaire du PAM. Les composantes socio-économiques des neuf autres plans d'action régionaux, actuellement mis en oeuvre dans le cadre du Programme des mers régionales sous l'égide du PNUE, sont moins ambitieuses. Ils sont essentiellement limités à des activités choisies du type PAP sans posséder l'avantage des connaissances qu'une activité du type PB peut offrir. L'expérience du PAM est régulièrement portée à l'attention des organismes chargés de la coordination des plans d'action non-méditerranéens. Ces organismes attendent avec impatience de voir les résultats tangibles de l'approche choisie dans le PAM pour la planification intégrée, à savoir la composante socio-économique du Plan d'action. Ainsi donc, l'expérience méditerranéenne, s'il elle démontre des mérites, pourrait avoir un impact considérable sur le développement de plans d'actions qui couvrent les zones côtières à un niveau presque global.

10. En conclusion de son allocution, M. S. Keckes a fait allusion à l'évaluation approfondie des programmes que le PNUE a mis en oeuvre ou pour lesquels il a offert son appui au cours des dix dernières années. Le PAM a été considéré comme un exemple d'activité pour laquelle le PNUE a agi avec succès en tant que coordonnateur, et a utilisé les ressources du Fond pour l'environnement pour catalyser le développement d'un programme aujourd'hui extrêmement viable et auto-suffisant du point de vue financier, ouvert à une continuité de ses activités. Le PNUE a donc choisi le PAM pour une étude ultérieure afin de documenter l'efficacité et le rôle du PNUE dans son développement, de même que l'impact du PAM sur la qualité de l'environnement du bassin méditerranéen. Le secrétariat demandera prochainement la coopération de toutes les Structures focales du PAM en vue de mener à bien cette analyse.

11. M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a accueilli les participants et les représentants des institutions des Nations Unies, les remerciant d'avoir été si nombreux à répondre à l'invitation du PNUE. Cette deuxième réunion conjointe des Structures focales du PB et du PAP doit procéder à une étude cohérente de la composante socio-économique du Plan d'action. Cette composante s'est considérablement développée et représente maintenant un tiers du programme et du budget du PAM, égale à la composante scientifique (MED POL, Phase II). Cette dernière composante a développé un vaste réseau de contacts avec les laboratoires nationaux de recherche marine par l'intermédiaire desquels une influence considérable peut être exercée sur la communauté scientifique. De même, la composante socio-économique développe actuellement son propre réseau de contacts avec les institutions de planification et techniques par l'intermédiaire desquels elle augmente son influence sur les décideurs nationaux.

12. M. A. Manos a invité les Structures focales à être réalistes dans leur démarche et à se concentrer sur les objectifs qu'elles sont en mesure de soutenir et mener à bien dans leur propre pays. Il a ensuite invité la réunion à traiter des aspects concernant le fond du programme, puisque les Parties contractantes ont déjà approuvé à Gênes les décisions financières pour 1986-1987.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

13. La Réunion a noté que le règlement intérieur concernant les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquait mutatis mutandis à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

14. La Réunion a élu à l'unanimité le Bureau composé de la façon suivante:

Président:	M. Didier Destremau (France)
Vice-Président:	M. Andreas Pissarides (Chypre)
Vice-Président:	M. Hamza Redouane (Algérie)
Rapporteur:	M. Slavko Sobot (Yougoslavie)

15. Le Président a fait une brève déclaration dans laquelle il a exprimé l'opinion que la procédure qui consiste à tenir des réunions conjointes des Structures focales nationales du PB et du PAP a prouvé être un succès. Il a fait une remarque sur les coûts d'impression des documents présentés sous la nouvelle forme, surtout l'ordre du jour, l'ordre du jour annoté et la liste de documents. Le Coordonnateur a répondu que cela serait fait dans toutes les prochaines réunions.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

16. La réunion a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport. Les documents disponibles pour la réunion sont énumérés à l'annexe III du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour - Organisation des travaux

17. La réunion a adopté l'emploi du temps proposé qui figure à l'annexe du document UNEP/WG.143/2.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan Bleu en 1985-1986

18. Les participants à la réunion avaient sous les yeux le document UNEP/WG.143/3 sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan Bleu en 1985.

19. En ouvrant l'échange de vues, M. F. Ciarnelli, président du Comité d'orientation du Plan Bleu, a, lors de sa déclaration liminaire, informé la réunion que, selon le principe de la rotation des représentants des divers pays au sein du Comité d'orientation, la quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes qui s'est tenue à Gênes en septembre 1985, a modifié la composition de ce Comité comme suit: l'Egypte est représentée par M. Elmohamady Eid qui a aussi été élu vice-président, la Grèce par M. Nicolaos Christoforides, Israël par M. Amram Pruginin, Malte par M. Edward Scicluna et la Communauté économique européenne par M. Domenico Milano. Le Comité dans sa

composition actuelle, conservera son mandat jusqu'à l'achèvement de la deuxième phase du Plan Bleu. Il a exprimé aux nouveaux membres ses vœux de plein succès dans leurs travaux et à leurs prédécesseurs sa gratitude sincère pour la façon exemplaire dont ils se sont acquittés de leur tâche à une période plutôt difficile pour le Plan Bleu, laquelle, fort heureusement, appartient au passé.

20. M. F. Ciarnelli a rappelé que le Comité d'orientation, dans sa nouvelle composition, s'est réuni à Sophia Antipolis les 12 et 13 mars 1986. Le compte-rendu de cette réunion a été distribué à toutes les Structures focales nationales du Plan Bleu. Il a attiré l'attention sur quatre points que les membres du Comité considèrent assez importants:

(a) Une des conditions indispensables à l'achèvement de la deuxième phase, selon le calendrier établi, est que le Directeur scientifique puisse disposer en temps utile des scénarios nationaux et que ces derniers soient de bonne qualité. Il s'est adressé aux Structures focales présentes à la réunion pour que tout soit mis en oeuvre dans chacun des pays méditerranéens pour remplir cette condition.

(b) La présentation ou "format" du rapport final sur les scénarios devrait être débattue au cours de la présente réunion, en tenant notamment compte des exigences des utilisateurs.

(c) La problème de la diffusion des informations sur le PB ainsi que de la distribution des données rassemblées par le PB devrait être aussi abordé par la réunion.

(d) Une réunion distincte des Structures focales du PB devrait se tenir en 1987 pour réviser le projet de texte des rapports sur les scénarios avant sa rédaction finale.

21. Le Président du Comité d'orientation a constaté que le Comité s'était avéré un élément très utile et que le dialogue instauré entre celui-ci d'une part et le Directeur scientifique, le CAR/PB, l'Unité de coordination et les Structures focales d'autre part, permet des décisions rapides et garantit que l'intérêt de la région méditerranéenne prise dans son ensemble n'est jamais négligé. A cet égard, il a rappelé que les membres du Comité d'orientation ne représentent pas seulement leur propre pays mais aussi tous les autres pays du bassin méditerranéen qui ont confié au Comité le mandat de veiller à la bonne marche des travaux du Plan Bleu.

22. Les rapports entre le Comité et le Directeur scientifique ont toujours été caractérisés par la plus étroite coopération. Il a rendu hommage à M. Grenon et à sa petite équipe pour l'excellent travail qu'ils accomplissent avec des moyens très limités. Cette coopération pourrait toutefois encore s'améliorer si le Directeur scientifique:

(a) gardait des contacts plus fréquents avec les membres du Comité pour les tenir au courant des faits importants survenus entre deux réunions;

(b) communiquait immédiatement aux Structures focales toute initiative concernant leur pays;

(c) envoyait aux membres du Comité les documents de travail bien avant la date de la réunion de façon à ce qu'ils puissent être étudiés avant d'être discutés.

Une autre remarque a concerné les Structures focales. Celles-ci devraient faire parvenir leurs observations sur les comptes rendus des réunions du Comité, elles devraient indiquer des questions dignes de figurer à l'ordre du jour et s'exprimer sur toute question susceptible d'améliorer le travail du Comité.

23. M. Ciarnelli a ajouté des considérations d'un caractère plus général sur le PB. Si l'on tient compte des moyens très modestes dont dispose le Plan Bleu, il s'est avéré sage de laisser de côté les scénarios normatifs et de se concentrer sur des scénarios tendanciels et alternatifs dans des domaines bien sélectionnés.

24. Il a proposé que le Directeur scientifique explique la portée et les limites réelles des activités du PB, ainsi que ce l'on peut raisonnablement attendre des scénarios en tant que guide des gouvernements dans la gestion des ressources naturelles d'ordre économique et environnemental. Il faudrait éviter qu'un trop grand espoir puisse donner lieu à des désillusions injustifiées et à des critiques non méritées.

25 M. M. Batisse, président du CAR/BP, a rappelé que ce Centre a été créé voici un an sous les auspices communes des ministères des Affaires étrangères et de l'Environnement afin de fournir un cadre approprié à la mise en oeuvre du Plan Bleu en France. M. Batisse a souligné que le rôle du Centre consistait uniquement à concourir à la réalisation du projet international du Plan Bleu grâce à l'appui intellectuel et administratif français. On enregistre actuellement, tant au niveau national qu'à celui des régions méditerranéennes, un intérêt technique et politique croissant à l'égard du Plan Bleu. Sur le plan administratif, un nouveau document de projet a été signé avec le PNUE en mars 1986. La contribution de contrepartie française prévue dans ce document et se rapportant à l'appui logistique et administratif ainsi qu'à l'appui intellectuel fourni sous forme d'études et de la fourniture de consultants a été assurée pour 1986 et 1987.

26. Le président du CAR/BP a estimé que le centre fonctionne désormais d'une manière satisfaisante. L'équipe de chercheurs a été presque entièrement constituée d'un certain nombre de consultants de divers pays, y compris un consultant de haut niveau, ont été associés au projet, les contacts ont été multipliés avec les pays et avec les organisations internationales, les problèmes administratifs ont été résolus. Mais il a subsisté néanmoins de grandes difficultés dues à la dépréciation du dollar. Pour cette composante particulière du Plan d'action, une partie importante des dépenses sont consacrées aux salaires, lesquels sont fixés par des contrats régis par la législation française. Les salaires fixés en francs français nécessitent davantage de dollars pour être maintenus au même niveau, tandis que les salaires fixés en dollars enregistrent une baisse sévère. Depuis que le budget a été adopté à Gênes, la dépréciation du dollar a été d'environ 28%. Bien que le Bureau des Parties contractantes ait autorisé un transfert à la rubrique "personnel" de 30.000\$ inscrits à une autre rubrique du budget, le problème demeure, notamment pour assurer les contacts les plus étroits possibles entre les pays et le Plan Bleu lors de l'élaboration des scénarios. M. M. Batisse a exprimé le souhait qu'une solution serait trouvée afin d'assurer que le Plan Bleu pourrait être achevé d'une manière satisfaisante et dans le délai prévu.

27. M. M. Grenon, Directeur Scientifique du Plan Bleu a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a exposé en détail la démarche adoptée pour l'élaboration des scénarios du Plan Bleu. Tous les présents ont félicités M. M. Grenon pour sa présentation très complète. A la demande de plusieurs participants, qu'ont estimé que cette déclaration permettait de mieux comprendre les différents aspects de l'important exercice PB, le texte complet de son déclaration a été reproduit à l'annexe IV du présent rapport. De nombreuses questions ont été posées à M. Grenon qui a fourni de nombreuses précisions pour y répondre.

28. La réunion a procédé à un large échange de vues sur les activités du Plan Bleu au cours duquel la plupart des participants ont exprimé leur satisfaction devant les progrès accompli depuis un an. Un participant s'est enquis des raisons pour lesquelles il n'avait pas reçu le rapport du Comité d'orientation, il a demandé au Directeur Scientifique s'il pouvait faire part aux participants de renseignements et d'un profil des membres du groupe d'étude sur les scénarios, des rapports entre le Groupe d'étude et l'équipe centrale du Plan Bleu, et enfin de la part réservée à l'environnement dans la préparation des scénarios.

29. Le Directeur scientifique a informé la réunion que les rapports du Comité d'orientation étaient habituellement adressés à toutes les Structures focales mais que ceci n'avait pas été fait dans le cas présent parce que ce Compte-rendu figurait dans la liste de la documentation de la présente réunion. En ce qui concerne le Groupe d'étude des scénarios, les membres sont généralement choisis pour leur compétence en matière de prospective ou de méthodologie de scénarios, et interviennent à titre personnel et consultatif. Ce groupe est élargi - par un genre de cooptation - en fonction des besoins. Comme il s'agit d'un groupe "ouvert", toute Partie contractante peut proposer des experts et/ou des sujets de discussion.

30. M. S. Keckes a exprimé sa gratitude au Directeur scientifique du PB pour sa présentation très complète des développements du Plan Bleu, et il a également recommandé que l'essentiel de cette présentation soit repris dans le rapport de la Réunion afin de pallier au manque d'une information suffisante et substantielle que l'on constate dans les documents établis pour la réunion. En outre, il a noté que la dimension "environnement" des divers scénarios exposés par le Directeur scientifique était presque complètement absente de sa présentation, et il a rappelé à la Réunion qu'il avait été convenu depuis longtemps que l'analyse de toutes les tendances socio-économiques envisagées quant à leur pertinence pour la qualité de l'environnement du bassin méditerranéen et à leur impact sur celui-ci constituait l'objectif central du PB.

31. Un participant a demandé de bien veiller à ce que certains facteurs fondamentaux soient bien pris en compte dans les scénarios, entre autres le développement de la forêt et la désertification, et que le gaz naturel, importante ressources méditerranéenne, ait une part appropriée dans les sous-scénarios énergétiques, et pas seulement le pétrole. Le Directeur scientifique a affirmé qu'il en était bien ainsi. Le Directeur scientifique a précisé que l'environnement constituait bien une partie intégrante et fondamentale du processus global, tant au niveau des résultats qu'au niveau des hypothèses mêmes des scénarios.

32. Un autre participant a souligné la nécessité de disposer d'un résumé du système complet d'élaboration des scénarios. Le Directeur exécutif, tout en se déclarant prêt à établir un tel document et à l'adresser aux Structures focales, a exposé à la réunion les problèmes que soulevait l'élaboration de ce document du fait que l'équipe de Sophia Antipolis est restreinte et qu'elle dispose d'un délai très limité.

33. Le représentant de la France a de nouveau confirmé la déclaration du président du CAR/PB concernant l'engagement pris par son pays à l'égard du Plan Bleu. Elle a informé la réunion que toutes les difficultés étaient résolues, qu'une nouvelle administration avait été mise en place pour gérer le Centre, qu'un contrat avec le PNUE avait été signé récemment et que les contributions françaises étaient fournies régulièrement.

34. Au terme de cet échange de vues, la réunion a pris note du rapport sur la mise en oeuvre du Plan Bleu en 1985. (DOC: UNEP/WG.143/3)

Point 7 de l'ordre du jour - Activités du Plan Bleu en 1986-1987 et participation des pays à la préparation des scénarios nationaux

35. La réunion avait devant elle les documents UNEP/WG.143/4 sur l'état d'avancement des activités 1986-1987 du Plan Bleu et UNEP/WG.143/INF. 3 sur l'état d'avancement des activités du Plan Bleu de janvier à mars 1986.

36. Le Directeur scientifique a commenté les deux rapports, en les liant à sa présentation liminaire sur les scénarios (Annexe IV du présent rapport). Pendant la discussion générale, chaque participant a mis au courant la réunion des initiatives prises pour préparer les scénarios nationaux:

(a) Un certain nombre d'entre eux ont posé le problème de la cohérence et de la coordination qui doit nécessairement exister entre les scénarios nationaux et les scénarios globaux élaborés par l'équipe scientifique, et ont eux aussi insisté sur les dialogues qui doivent s'instaurer entre les équipes nationales et le Plan Bleu d'une part, et entre les équipes nationales d'autre part.

(b) Les différents points focaux ont mis l'accent sur l'importance de cette initiative pour leurs pays, et de fait la plupart des pays ont constitué ou sont sur le point de constituer des équipes ou groupes de travail nationaux pour cette tâche.

(c) Devant les préoccupations de certains pays de ne pas pouvoir remettre leurs scénarios dans les délais, le Directeur scientifique a précisé qu'il était extrêmement important qu'au moins les grandes lignes de ces scénarios soient remis dans les délais, afin que l'équipe centrale puisse commencer l'agrégation de ces scénarios, et assurer la cohérence nécessaire.

(d) La France et l'Espagne ont signalé qu'elles mèneraient leur exercice scénario "à livre ouvert", dans l'esprit d'aider les autres pays en rendant disponible la totalité de leur démarche.

(e) Une assistance technique et financière a été demandée par quelques participants.

(f) Répondant à la demande d'un participant, le représentant de l'UNCHS a exprimé sa disponibilité pour aider les pays qui en formuleraient la demande. Un autre participant a souligné dans le même esprit l'importance que soient continués les rapports fructueux établis avec la FAO.

37. M. I.H. Abdelrahman, consultant de haut niveau auprès du PB, a informé la réunion qu'il s'était rendu en Syrie, en Turquie et en Egypte pour s'efforcer d'aider à la préparation de leurs scénarios nationaux. Ces séjours avaient été fructueux et il avait constaté dans ces pays un très vif intérêt. Il a formulé deux observations:

- la préparation des scénarios était souvent jugée trop difficile, d'où des réticences à engager les travaux;
- l'interaction entre le scénario national et l'équipe centrale de Sophia Antipolis est importante et fournira l'occasion de réviser et de mener à bonne fin le scénario national.

En conclusion, il s'est déclaré prêt à aider les Parties contractantes qui en exprimeraient le souhait dans ce processus de préparation.

38. Le spécialiste des sciences de la mer de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a souligné l'importance que revêt l'établissement de l'étude sur les sources et quantités de polluants d'origine tellurique pénétrant dans la mer Méditerranée (MED POL x bis). La réussite de cette activité est déterminante pour l'élaboration des scénarios dans le cadre du Plan Bleu pour l'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée (MED POL) et pour la pleine application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique. Il incombe aux Structures focales nationales du PAM et du Plan Bleu ainsi qu'aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL de mener une action conjointe afin que les rapports nationaux soient établis soigneusement et dans les délais précis.

39. Les participants ont débattu des principes qui doivent régir la présentation définitive (produit final) de l'ensemble du processus des scénarios. A la suite de certaines des propositions avancées:

(a) Il a été souligné que le rapport final devrait être aussi bref que possible, concis et d'une lecture aisée pour les décideurs.

(b) Il est essentiel d'insérer des facteurs importants (éléments thématiques) dans le rapport final pour que celui-ci puisse être facilement utilisé par les décideurs, chargés de divers domaines.

(c) Il a été suggéré de distinguer au moins trois catégories parmi les utilisateurs des résultats du processus: (1) décideurs; (2) groupes scientifiques et professionnels; (3) le public pris au sens large. Il s'ensuit que la présentation de chaque rapport doit comporter au moins trois parties bien distinctes: (1) un état récapitulatif à l'intention des décideurs; (2) un exposé très détaillé de la méthodologie, des bases des données, des thèmes, des interactions et des résultats finaux; (3) une version résumée, d'un contenu général et vulgarisé à l'intention du grand public. Cette forme de présentation sera plus économique, utile et efficace puisque chaque utilisateur ne recevra que la partie qui lui convient.

(d) Le Directeur scientifique a confirmé que cette démarche serait prise en compte et qu'elle concordait avec sa propre conception.

40. Un participant a déclaré qu'il était prématuré pour les Structures focales nationales d'aborder cette question au cours de la présente réunion et il a suggéré que soit accordé un délai de réflexion. Il a également demandé que les Structures focales nationales prennent contact par écrit avec le président du Comité d'orientation afin de lui faire part de leurs avis dans un délai raisonnable, ce qui permettrait au Comité d'examiner la question lors de sa prochaine réunion et de formuler des recommandations à l'intention du Directeur scientifique.

41. Le Directeur scientifique du PB a signalé que, en fixant la date de la prochaine réunion des Structures focales nationales, on devrait tenir compte de la date à laquelle les rapports sur les scénarios seront prêts (avril-mai 1987) afin de ménager un délai suffisant pour que les Structures focales nationales procèdent à leur examen et formulent des recommandations à leurs gouvernements lors de la préparation de la prochaine réunion des Parties contractantes.

42. La réunion a pris bonne note du rapport sur les activités 1986-1987 du Plan Bleu et la participation des pays à la préparation des scénarios nationaux, tel qu'il est contenu dans le document UNEP/WG.143/4.

Point 8 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires en 1985-1986

43. Le directeur du CAR/PAP, M. A. Pavasovic, a présenté le document relatif aux activités du PAP en 1985 (UNEP/WG.143/5).

44. Il a informé la réunion que, conjointement à ces documents précités, le PAP avait également soumis les documents de référence connexes dont la plupart avaient été directement distribués par le CAR/PAP aux Structures focales nationales. En outre, il a été établi un document distinct portant sur les activités menées entre janvier et avril 1986 (UNEP/WG.143/INF.4). Etaient aussi disponibles d'autres documents élaborés ou rédigés sous leur version définitive au cours du premier trimestre 1986, à savoir: rapport et projet de lignes directrices de la réunion d'experts sur la surveillance des émissaires et leur impact sur le milieu marin et les zones côtières environnantes (réunion tenue à Split les 27 et 28 mars 1986); rapport du Séminaire sur les enseignements acquis dans la protection et la réhabilitation d'établissements historiques méditerranéens sélectionnés (réunion tenue à Split les 16-18 avril); enfin, des versions abrégées d'avant-projets de coopération dans les domaines de l'atténuation des risques sismiques, de l'aquaculture et de la protection des sols.

45. Il a noté que la période couvrant toute l'année 1985 et le début 1986 avait été marquée par une activité intense du CAR/PAP centrée sur la mise en oeuvre du programme. Toutes les actions prioritaires avaient été lancées. Une conférence, trois séminaires, quatre missions d'experts, huit réunions d'experts et un certain nombre de réunions spéciales avaient été organisés. Il y avait lieu de relever avec satisfaction que la participation des Parties contractantes au PAP ne cessait de croître, et que les contacts du CAR/PAP avec les Structures focales nationales s'étaient améliorés et intensifiés. Dans un certain nombre de domaines, il s'était instauré une coopération étroite avec les organisations concernées des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La coopération avec le Plan Bleu avait été

renforcée, et la coopération avec le MED POL instituée. La coopération du CAR/PAP avec l'Unité de coordination du PAM s'était avérée particulièrement fructueuse et poussée.

46. Le Directeur du CAR/PAP a souligné plusieurs problèmes d'une importance toute spéciale:

A. Il a fait part de ses préoccupations concernant les aspects financiers de la mise en oeuvre du programme, puisque la baisse du dollar avait sérieusement affecté le montant des ressources allouées pour le programme 1986-1987. On avait relevé également, avec préoccupation, une augmentation notable des dépenses couvertes par l'appui apporté au PAP tant par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée que par le pays-hôte, indépendamment du fait que le CAR/PAP n'était pas encore doté de ses pleins effectifs et qu'il comportait un équipement technique assez modeste. Le Directeur a indiqué que le Centre s'efforçait de se dégager d'une situation aussi défavorable en économisant et en réduisant les frais autant que possible sans paralyser les activités et sans altérer la qualité des travaux. Ceci impliquait un nombre plus restreint de participants aux réunions de travail et aux réunions spéciales, ainsi qu'une réduction des frais d'impression et autres coûts marginaux. L'organisation conjointe de certaines activités, telles que des séminaires mis sur pied de concert avec l'OMS/EURO, ainsi que la participation de l'UNESCO, de la FAO, du MEDRAP et de l'OMT aux actions permettraient de réduire les coûts.

B. S'inspirant des enseignements acquis dans la réalisation d'actions prioritaires, le PAP devait poursuivre ses efforts pour revaloriser les méthodes et les aspects de ses travaux. En dehors des études de démonstration, des réunions d'experts et des séminaires que le PAP avait organisés jusqu'à présent, il avait amorcé de nouvelles formes d'activité, à savoir des missions d'experts - dont certaines organisées conjointement avec l'OMS/EURO, ou, dans un proche avenir, avec la FAO - l'établissement de lignes directrices, l'organisation de journées d'étude et la formulation de propositions de projet. En 1987, le PAP se proposait d'organiser des tables rondes à l'intention des décideurs, et de préparer des activités de formation dans certains domaines prioritaires.

C. Cette année, le PAP avait abordé l'organisation régulière de manifestations PAP dans divers pays méditerranéens qui avaient proposé de les accueillir. Il pouvait s'agir là d'une action utile pour la promotion des objectifs du PAM et du PAP.

47. La portée des activités du PAP et un certain nombre des documents qui en découlaient nécessitaient une présentation des résultats susceptible de garantir une exploitation judicieuse de ces derniers. Le PAP avait, à cet effet, pris des mesures en vue d'assurer l'établissement, à un stade approprié de chaque action prioritaire, de documents et rapports de synthèse contenant des recommandations spécialement formulées à l'intention des décideurs. Le problème qu'il convenait de souligner à cette occasion était la nécessité d'une information permanente du grand public sur les résultats du Centre afin de créer les conditions permettant au public de prendre part aux activités. Pour progresser dans cette tâche essentielle, il incombait de faire appel aux connaissances scientifiques et professionnelles spécifiques. C'était donc un problème qu'il fallait envisager au niveau du PAM.

48. M. Pavasovic a informé la réunion que, dans la période écoulée conformément au plan de travail, trois propositions de projets avaient été formulées en étroite coopération avec les organisations concernées. Celle qui portait sur l'atténuation des risques sismiques avait récemment fait l'objet d'une évaluation par la Consultation intergouvernementale pour le quatrième cycle de programmation PNUD/CEE (Genève, 9-11 avril). Outre qu'ils offraient un bon exemple de coopération avec d'autres organismes, pareils projets apportaient également une contribution solide à la réalisation des objectifs du PAM et du PAP. M. Pavasovic a constaté avec satisfaction que, dans la période écoulée, le PAP avait harmonisé et commencé à mettre en oeuvre certaines activités conjointes avec l'OMS/EURO, la FAO, l'UNESCO, l'UNDRO, le CNUEH, l'OMT, l'ICOMOS, l'ICCROM et d'autres organisations, et que telle était la voie où l'on devait continuer à s'engager si l'on voulait assurer une base solide aux travaux, la qualité souhaitable de leurs résultats et un emploi rationnel des ressources restreintes disponibles.

49. En conclusion de sa déclaration liminaire, le Directeur du CAR/PAP a souligné qu'une coopération et des contacts très poussés avec les Structures focales nationales restaient toujours la condition préalable essentielle à un établissement sérieux des programmes et à leur mise en oeuvre. Toutefois, plus s'élargissait le champ des activités et plus devenaient exigeantes les charges et les responsabilités des Structures focales nationales, notamment pour le choix et la supervision des experts délégués ainsi que pour l'envoi des documents aux destinataires directement concernés. Grâce à la participation sans cesse croissante des Structures focales nationales, les résultats obtenus à cet égard s'amélioraient chaque jour. C'est pourquoi M. Pavasovic a tenu à exprimer sa reconnaissance et son estime aux personnes et aux institutions faisant fonction de structures focales nationales pour leur contribution précieuse à la mise en oeuvre du PAP.

50. Au cours de la discussion, tous les participants ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation pour le travail accompli par le CAR/PAP en se félicitant vivement avec son Directeur. Certains participants ont émis l'avis que le délai fixé pour la présentation des rapports était trop court étant donné qu'il en résultait des retards dans le choix d'experts. Il a été proposé d'optimiser les contacts en ayant, dans certains cas, des experts qui se partagent entre eux différentes tâches. Selon une autre proposition formulée, étant donné qu'il serait difficile d'exécuter toutes les actions PAP au même niveau, il incombait de le faire à des niveaux différents de développement. A cet égard une délégation a rappelé que le PAP avait pour mission de rassembler toutes les données relatives aux activités des différents pays de la Méditerranée dans les domaines d'action qui lui ont été confiés et en communiquer la synthèse aux parties contractantes dans le but d'une coopération multilatérale dans chaque domaine. Une recherche sur le matériel existant auprès des Organisations Spécialisées des Nations Unies qui traitent ces mêmes problèmes ou de toute autre organisation spécialisée doit être prioritaire. Il serait à recommander au directeur du PAP d'envisager, suivant son jugement et à sa responsabilité, d'utiliser pour cette tâche un spécialiste à contrat pour une durée déterminée plutôt qu'une réunion d'experts.

51. Dans certains pays, les experts étaient confrontés à un autre problème: à savoir la traduction en anglais ou en français des rapports nationaux aux mêmes conditions contractuelles que celles en vigueur dans les pays où l'une de ces deux langues est usuelle.

52. Il a été fait mention, au cours de la réunion, de la nécessité d'un appui scientifique et professionnel plus poussé au PAP. Il a été décidé que l'Unité de coordination remettrait aux Parties contractantes, avant leur prochaine réunion ordinaire, une liste de tous les membres du personnel employé dans les Centres d'activités régionales, assortie de recommandations sur les moyens d'améliorer la structure professionnelle et scientifique du CAR/PAP.

53. La participant yougoslave a souligné que le pays hôte s'était acquitté de ses obligations d'appui au CAR/PAP, et qu'il avait fait au-delà de ce qui lui incombait.

54. Tandis que quelques participants ont indiqué que le PAP devrait orienter ses efforts vers les décideurs et non vers le grand public, d'autres ont estimé que l'information de ce dernier était un élément important du processus d'ensemble du PAM.

55. La question du rôle des Structures focales nationales a fait l'objet d'un ample examen. De nombreux participants ont émis l'avis que le rôle des Structures focales nationales devrait être renforcé et étendu à une participation à toutes les actions PAP, à une information régulière sur les activités du PAP, étant entendu que toutes les activités du PAP intéressent tous les pays même s'ils ne participent pas directement à certaines d'entre elles. Quelques participants ont soutenu la proposition selon laquelle tous les rapports nationaux et les études de cas devraient être acheminés par l'entremise des Structures focales nationales.

56. Il a été proposé que, dans les contrats des experts et des consultants, soit insérée une clause stipulant que tous les contacts devraient s'effectuer par l'entremise des Structures focales nationales.

57. Certains représentants ont recommandé une certaine souplesse dans les relations entre le CAR/PAP et les structures nationales. Néanmoins dans tous les cas, ces dernières doivent être tenues informés régulièrement sur les activités du PAP, notamment par le bulletin trimestriel du CAR/PAP publié en Anglais, en Français et en Arabe.

58. Le Directeur du PAP a rappelé que le CAR/PAP n'avait jamais noué de contacts directs avec des experts ou des consultants à l'insu des Structures focales nationales à qui revient la charge de désigner ces experts et consultants.

59. Le Président de la réunion a souligné l'importance d'adopter une certaine souplesse et de fournir l'information nécessaire.

60. A la fin de l'examen de ce point de l'ordre du jour, la réunion a pris bonne note du rapport sur l'état d'avancement du Programme d'actions prioritaires, tel qu'il est contenu dans le document UNEP/WG.143/5.

Point 9 de l'ordre du jour - Activités du Programme d'actions prioritaires pour 1986-1987, participation et coopération des pays

61. Les participants à la réunion avaient devant leurs yeux le document UNEP/WG.143/6 sur la mise en oeuvre des activités du PAP pour 1986-1987, et le document UNEP/WG.143/Inf.4 sur l'état d'avancement des activités du PAP (janvier-mars 1986). M. A. Pavasovic, Directeur du CAR/PAP, a présenté les deux documents au cours de sa déclaration liminaire sur le point 8 de l'ordre du jour.

62. Pendant le débat qui a suivi, certains participants ont exprimé des doutes sur les répertoires des institutions et experts liés aux actions prioritaires du PAP. Les avis étaient partagés. Les participants ont estimé qu'il leur aurait fallu prendre connaissance de ces répertoires avant leur publication, tandis que, selon d'autres, ces répertoires constituent un moyen utile de savoir qui sont les experts et institutions des régions méditerranéennes. Selon une proposition qui a été formulée, les répertoires devraient inclure également les experts participant aux activités du PB. Il a été également suggéré de reprendre cette question lors de la prochaine réunion conjointe.

63. Dans ses observations, le Directeur du PAP a signalé que les projets de répertoires dans les domaines des établissements humains, du tourisme, et de la protection des sols avaient été soumis aux structures focales nationales pendant la réunion de Gênes aux fins de vérification, compléments et corrections. Le texte des répertoires a fait l'objet d'une rédaction définitive en vue de sa diffusion. M. Pavasovic a informé la réunion que le budget pour 1986-1987 ne prévoit aucune allocation de ressources pour l'action prioritaire concernant les répertoires.

64. Le président de la Réunion a fait valoir qu'il ne fallait pas reprendre les modalités précédentes d'établissement des répertoires et que ceux-ci devraient répondre à une présentation plus succincte.

65. Un participant a mis l'accent sur le fait que le CAP/PAP ne devrait pas élargir ses activités au-delà du cadre initialement prévu pour le programme et en particulier s'estimer investi de la mise en oeuvre de la Déclaration de Gênes. Il a en particulier souligné que le PAP n'avait pas été directement chargé de définir les critères de sélection des 100 sites culturels d'intérêt Méditerranéen. Au cours d'un débat sur ce sujet, le directeur du PAP/CAR a indiqué qu'il avait profité de la présence d'experts sur les centres historiques pour leur demander de réfléchir sur ce sujet, et le coordonnateur a confirmé que d'autres contacts avaient été pris, notamment avec l'ICOMOS. Un participant a déclaré que la gestion des ressources en eau de grandes îles de la Méditerranée ne devrait pas être englobée dans les actions prioritaires du PAP. Selon d'autres participants la question des grandes îles était un problème qu'on ne pouvait aisément écarter, surtout si l'on considère les zones côtières isolées qui sont fréquentes sur les grandes îles. L'action prioritaire sur la gestion des ressources en eau des îles méditerranéennes, revêtait une grande importance, qu'il s'agisse de petites ou de grandes îles, ou de zones côtières isolées, et elles devraient être traitées dans le même programme.

66. Certains représentants ont attiré l'attention sur les risques de déviation des objectifs de l'action prioritaires "Gestion des déchets solides et liquides" en y intégrant la surveillance des émissaires sous-marins, et ont demandé des précisions sur la contribution technique, scientifique et financière du PAP à ce sujet. Elles ont rappelé, par ailleurs, que le PAP ne devrait, en aucun cas, s'engager dans des actions relevant du Programme MED POL. Le Directeur du PAP/CAR a affirmé que le financement de la surveillance des 7 émissaires retenus n'est nullement prise en charge par le budget du PAP.

67. Le représentant de l'OMS a fait part à la réunion du rôle joué par son organisation dans la collaboration avec le CAR/PAP, y compris, dans cette activité particulière, l'octroi de tout renseignement disponible sur la gestion des déchets liquides et solides. Son organisation avait recommandé au CAR/PAP d'accorder la priorité aux déchets liquides puisqu'un matériel substantiel sur les déchets solides était déjà disponible et que l'OMS était en train de le communiquer au CAR/PAP. Il a également confirmé que l'assistance fournie par l'OMS/EURO provenait entièrement des ressources propres de cette organisation.

68. Le représentant de l'UNESCO a déclaré que son organisation était prête à coopérer avec le PAP, et il a souligné l'importance de prendre en compte l'expérience acquise par les institutions spécialisées. La planification intégrée et la gestion des zones côtières, la gestion des ressources en eau, la réhabilitation des établissements historiques et l'atténuation des risques sismiques sont des domaines où l'UNESCO peut coopérer, notamment dès la stade de la planification, car une coopération efficace ne saurait se borner uniquement à participer à des réunions.

69. Le représentant de la FAO a réaffirmé le souhait pressé de son organisation de coopérer avec le PB et le PAP. Il a informé la réunion que toutes les données pertinentes étaient à la disposition du PB et du PAP. Il a souligné que le FAO était prête à coopérer à deux actions du PAP, à savoir l'aquaculture et la protection des sols. La FAO consentirait volontiers à rémunérer un consultant qui participerait à la mission sur l'érosion des sols.

70. Le représentant du CNUEH a fait valoir que son centre coopère avec le CAR/PAP, notamment dans l'action prioritaire sur l'aménagement du territoire dans les zones sismiques. Il a mis au courant la réunion des initiatives prises en vue de formuler une proposition de projet de coopération méditerranéenne dans le domaine de l'atténuation des risques sismiques et de la préparation pour faire face à ces risques. Il s'est déclaré heureux de ce que le CNUEH puisse apporter une contribution aux activités du PAP.

71. Un spécialiste des sciences de la mer de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée a souligné l'importance que revêtait l'évaluation de l'impact sur l'environnement - l'une des actions du PAP - pour la pleine application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.

72. Il a été convenu que les rapports du PAP devraient comporter une section dont pourraient tirer parti les décideurs. Cette section pourrait se présenter sous forme d'un état récapitulatif inséré dans chaque rapport du PAP. L'Unité de coordination s'assurerait que les renseignements pertinents contenus dans ces rapports soient divulgués au grand public.

73. Le Directeur du CAR/PAP a informé la réunion au sujet des trois propositions de coopération régionale sur une vaste échelle qui ont été formulées et établies récemment. Les documents explicatifs sur ces propositions de projet, à savoir "Programme interregional d'assistance pour l'atténuation des risques sismiques dans la région méditerranéenne", "Surveillance et évaluation des processus d'érosion par les eaux dans les sols du littoral méditerranéen" et "Définition des critères écologiques pour le développement rationnel de l'aquaculture dans les zones côtières méditerranéennes" devaient être distribués aux Structures focales nationales aussitôt après la réunion aux fins d'observations. Il a également annoncé à la réunion que la proposition de projet sur l'atténuation des risques sismiques a été présenté à la Consultation intergouvernementale PNUD/CEE pour le quatrième cycle de programmation (1987-1991) et officiellement intégré dans le domaine prioritaire III science et technologie, élément "M".

74. Plusieurs participants, ainsi que les représentants de CNUEH, FAO, UNESCO et UNDRO (par cable) ont exprimé leur appui pour ces trois projets.

75. L'observateur du PNUD a attiré l'attention sur le grand nombre de projets régionaux qui sont sur les rangs pour bénéficier des fonds limités du PNUD dans le cadre du Programme régional pour l'Europe (1987-1991).

76. Un participant a demandé des explications concernant les implications financières de ces projets et a insisté pour qu'aucune dépense supplémentaire ne soit endossé par le PAM qu'aucun engagement ne soit pris qui pourrait s'imposer dans l'avenir aux Réunions des Parties contractantes compétentes. Un autre participant a souhaité qu'il ne soit pas consacré trop de temps à des projets s'ils apparaîtraient difficiles à faire aboutir.

77. Il a été assuré par le Directeur du PAP que ces projets entraîneraient des économies pour le PAM, qu'ils seront exécutés en partie en 1986 et 1987 sur les crédits alloués aux domaines concernés et qu'aucun engagement au-delà de 1987 ne sera pris.

78. En conclusion, il a été convenu que les pays et les institutions concernés devaient poursuivre leurs efforts pour obtenir des fonds extérieurs.

79. Tenant compte de ce que le PAP ne possède pas un Comité d'orientation, certains participants ont déclaré qu'il conviendrait d'organiser à part une réunion spéciale des Structures focales du PAP qui permettrait d'analyser et d'évaluer de manière plus approfondie, chaque action prioritaire, ou qu'il conviendrait tout au moins de disposer à cet effet d'une journée supplémentaire lors de la réunion conjointe.

80. A la fin du débat la réunion a pris note du rapport contenu dans le document UNEP/WG.143/6 sur les activités du Programme d'action prioritaires pour 1986-1987 et a adopté les recommandations proposées par le CAR/PAP qui figurent à l'annexe V du présent rapport.

Point 10 de l'ordre du jour - Domaines et modalités de coopération et de coordination entre le Plan Bleu et le Programme d'actions prioritaires, et les autres éléments du PAM

81. Les participants à la réunion avaient sous leur yeux le document UNEP/WG.143/7 sur les domaines et modalités de coopération et de coordination entre le PB et le PAP, et les autres éléments du PAM.

82. Le Coordonnateur du PAM, M.A. Manos, a présenté ce point de l'ordre du jour. Lors de sa présentation, il a exposé les mécanismes adoptés pour assurer une coordination régulière et étroite entre le PB et le PAP, et il a décrit les principaux domaines dans lesquels les deux éléments ont mutuellement tiré profit de leurs travaux scientifiques. Il a également exposé les évolutions survenues dans d'autres éléments du PAM qui ont une incidence directe sur la composante socio-économique du Plan d'action. Les principales d'entre elles concernent l'instauration de programmes nationaux de surveillance continue, l'adoption du calendrier 1986-1995 pour l'évaluation de la pollution par les substances énumérées dans le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, l'étude sur les sources et quantités de polluants pénétrant en Méditerranée (MED X bis), les installations portuaires de réception, la réduction des risques en matière de trafic maritime, et les contributions du Centre ROCC de Malte et du Centre pour les Aires spécialement protégées de Tunis.

83. Le Directeur du CAR/PAP et le Directeur scientifique du PB ont confirmé la valeur de leur contribution scientifique mutuelle.

84. La réunion a pris note du rapport contenu dans le document UNEP/WG.143/7.

Point 11 de l'ordre du jour - Questions diverses

85. Le représentant de l'Algérie a évoqué une remarque faite précédemment par M. Keckes, Directeur de l'OCA/PAC, sur l'impact du PNUE sur les pays méditerranéens. A cet égard, il a mis au courant la réunion du plan d'action algérien en matière d'environnement.

86. S'agissant des difficultés financières rencontrées par le Plan Bleu en raison de la dépréciation du dollar, le président du PB/PAP a indiqué que des arrangements satisfaisants pourraient être conclus pour le personnel permanent du Plan Bleu en 1986, grâce au transfert autorisé par le Bureau des Parties contractantes et à condition que soit maintenue une souplesse suffisante entre les diverses rubriques budgétaires dans le cadre des règles habituelles des Nations Unies. Il a cependant noté que la situation financière ne permettrait pas d'établir entre l'équipe du Plan Bleu et les différents pays des contacts aussi nombreux qu'il aurait été souhaitable pendant l'élaboration des scénarios.

Point 12 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

87. La réunion a adopté son rapport le 30 avril 1986.

Point 13 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

88. Dans ses remarques formulées à titre de conclusion, M. A. Manos a exprimé la satisfaction du secrétariat au vu des résultats de la réunion. Il a souligné que les réunions des Structures focales nationales du PB et du PAP se sont avérées constituer un moyen précieux tant pour fournir une orientation que pour évaluer l'état d'avancement des travaux. Le Coordonnateur a assuré que tout serait mis en oeuvre pour résoudre les problèmes.

89. Le Président a remercié tous les participants de leur coopération et il a déclaré la réunion close le mercredi 30 avril 1986 à 20 h 30.

ANNEX I
ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

ALGERIA
ALGERIE

Mr. Hamza Redouane
Sous Directeur
Ministère de l'Hydraulique
de l'Environnement et des Forêts
Kouba
Ex Grand Seminaire
Alger
Algérie

Tel. No. 58.57.58
Tlx No. 51200 QJ

CYPRUS
CHYPRE

Mr. Andreas Pissarides
Head
Environmental Conservation Service
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
Nicosia
Cyprus

Tel. No. (0240) 2586
Tlx No. 4660 MINAGRI CY

Mr. S. Epaminondas
Ministry of Foreign Affairs
Nicosia
Cyprus

Tel. No. 403056
Tlx No. 3002 MINAFF CY

EGYPT
EGYPTE

Mr. Aboul-Fotouh Abdel Latif
Vice President
Academy of Scientific Research and
Technology
101 El-Kasr-el-Eini Street
Cairo
Egypt

Tel. No. 3541985
Tlx No. 93069 ASRT UN

Mr. Elmohamady Eid
Head
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
Cabinet of Ministers
11A, Hassan Sabry Street
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel. No. 3403809
Tlx No. 93794 UN

FRANCE
FRANCE

Mr. Didier Destremau
Conseiller des A.E.
Ministère des Relations Extérieures
Direction des Affaires Economiques
et Financières
Service des Affaires générales
37, Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel. No. 555 95 40, ext. 6484
Tlx No. 270819

Ms Mireille Jardin
Chargée de mission
Mission Environnement/Développement
Ministère de l'Environnement
14, Boulevard du Général Leclerc
92524 Neuilly sur Seine
France

Tel. No. 47581212
Tlx No. 620602 F DENVIR

Mr. Pascal Vagogne
Second Secrétaire
Ambassade de France
Vassilissis Sophias 7
10671 Athens
Grèce

Tel. No. 3611663

GREECE
GRECE

Mr. Dimitrios Tsotsos
Chemical Engineer - Environmentalist
PERPA
Environmental Pollution Control Project
147, Patission Street
Athens
Greece

Tel. No. 8652403-8650334-8650053
Tlx No. 5028

Mr. Nicolaos Christoforides
Ministry of Environment, Planning and
Public Works
17, Pouliou and Amaliados Str.
Ambelokipi
11 523 Athens
Greece

Tel. No. 6436888-6441854
Tlx No. 6374 IHOP

ISRAEL

Mr. Uri Marinov
Director
Environmental Protection
Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem
Israel

Tel. No. 669671
Tlx No. 26162 EPS IL

Mr. Amram Pruginin
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem 91060
Israel

Tel. No. (02)667319
Tlx No. 26162 IEPS IL

ITALY
ITALIE

Mr. Giuliano Fierro
Ordinario di Sedimentologia
Istituto de Geologia
Cattedra di Sedimentologia
Università di Genova
Corso Europa 30
16132 Genova
Italia

Tel. No. 518041
Tlx No. 271114

Mr. Franco Ciarnelli
Consultant for Environment to
Ministry of Foreign Affairs
Via Barnaba Oriani 73
00197 Rome
Italy

Tel. No. 878323-878334
Tlx No. 611557 GFSROM I

Mr. Pietro Maifredi
Université de Genes
Corso Europa 26
Genova
Italy

Tel. No. 518041

LEBANON
LIBAN

M. J. Naggear
Président du Conseil National
de la Recherche Scientifique
c/o Programme des N.U. pour le Developpement
Boite Postale 11-3216
Rouko and Melber Building
Ramlet El Beida
Beyrouth
LIBAN

and

51 rue de la Tour
Paris 75016
France

Tel: 934763, 830125
Tlx: PUBLIC 29140 LE
Cable: CENERES Beirut

LEBANON (cont'd)

Mr. Mustapha Soufi
Secretary General
National Council for Scientific Research
P.O. Box 123
Jounieh
Lebanon

Tel. No. 830128-830125-7
830125

MALTA
MALTE

Mr. Edward Scicluna
Professor and Head
Department of Management Studies
The University of Malta
Msida
Malta

Tel. No. (356)514342
Cables: UNIVERSITY
MALTA

MONACO
MONACO

Mr. Alain Vatrican
Secrétaire Général
Centre Scientifique de la Principauté
de Monaco
16 Boulevard de Suisse
MC 98030 MONACO CEDEX
Principauté de Monaco

Tel. No. 93303371
Tlx No. 469796 GENTEL MC

MOROCCO
MAROC

Ms Bani Layachi
Directeur par interim - Direction de
l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Intérieur
Rabat-Chellah
Rabat
Maroc

Tel. No. 64384 or 62591
Tlx No. 31065 M

Mr. Mohammed Malliti
Chef, Division de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur
Rabat-Chellah
Rabat
Maroc

Tel. No. 63357
Tlx No. 31065 Habitat M

SPAIN
ESPAGNE

Mr. Hilario Dominguez Hernandez
Consejero Técnico
Secretaria General Técnica
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo
Paseo de la Castellana 67
28003 Madrid
Espana

Tel. No. 2330057
Tlx No. 22325 MINOP E

Ms. Elisa Barahona Nietto
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo
Paseo de la Castellana 67
28003 Madrid
Espana

Tel. No. 2531600
Tlx No. 22326 MINOP E

SYRIA
SYRIE

Mr. A.H. Ourfali
Prime Minister's Counsellor
Prime Minister's Office
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel. No. 226000-212649-436341
Tlx No. 411903 SYTROL SY

Mr. M.I. Al-Bahra
Prime Minister's Office
Damascus
Syria

Tel. No. 662442
Tlx. No. 411903 SYTROLSY

TURKEY
TURQUIE

Ms Nuran Talu
Expert
General Directorate for Environment
The Prime Minister's Office
Atatürk Bulvari 143
Ankara
Turkey

Tel. No. 174455/47
Tlx No. 42875

TURKEY (con't)

Ms Nesrin Ulusel
General Directorate for Environment
The Prime Minister's Office
Atatürk Bulvarı 143
Ankara
Turkey

Tel. No. 174455/47
Tlx No. 42875

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE

Mr. Franjo Gasparovic
Committee for Building, Housing and
Environment of SR Coatia
Marulicev trg 16
Zagreb 41000
Yugoslavia

Tel. No. 447811
Tlx No. 22120 YU TANZG

Mr. Slavko Sobot
Committee for Building, Housing and
Environment of SR Coatia
Marulicev trg 16
Zagreb 41000
Yugoslavia

Tel. No. 447811
Tlx No. 22120 YU TANZG

Mr. Dimitrije Krsmanovic
Counsellor to the Committee of
Co-ordination for Environment,
Physical Planning and Housing
Palata federacije
Bulevar Lenjina 2
11070 Belgrade
Yugoslavia

Tel. No. 330 349

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Regional Activity Centre
for the Priority Actions
Programme
Centre d'Activité Régionale
pour le Programme d'Actions
Prioritaires

Mr. Arsen Pavasovic
Director
PAP Regional Activity Centre
Urbanisticki Zavod Dalmacije
(Town Planning Institute)
P.O. Box 74
Kraj Sv. Ivana 11
Split 58000
Yugoslavia

Tel. No. 43499
Tlx No. 26477 YU URBS

Ms. K. Tulic
PAP Regional Activity Centre
Urbanisticki Zavod Dalmacije
(Town Planning Institute)
P.O. Box 74
Kraj Sv. Ivana 11
Split 58000
Yugoslavia

Tel. No. 43499
Tlx No. 26477 YU URBS

Regional Activity Centre
for the Blue Plan
Centre d'Activité Régionale
pour le Plan Bleu

Mr. Michel Batisse
President of the RAC/BP
c/o CEFIGRE
Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel. No. 742600
Tlx No. CAR-PS 970005 F

Mr. Michel Grenon
Directeur Scientifique du Plan Bleu
Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel. No. 742600
Tlx No. CAR-PS 970005 F

BLUE PLAN (con't)

Mr. Ibrahim Helmi Abdelrahman
Senior Consultant
9 Talaat Harb Street
Cairo
Egypt

Tel. No. 752952

Tlx No. 93261 INST. OF PLANNING UN

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES
ORGANISATIONS

United Nations Environment
Programme
OCA/PAC
PNUE, OCA/PAC

Mr. Stephan Keckes
Director
OCA/PAC
UNEP Headquarters
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya

Tel. No. 52060

Tlx No. 22068 UNEP-K

Mr. Marinos Yeroulanos
UNEP Consultant
Lykiou 10
Athens 10674
Greece

Tel. No. 7243944 7244642

Tlx No. 21-5546 GR

United Nations Development
Programme (UNDP)
Programme des Nations Unies
pour le Développement

Mr. Odd Nordstrand
Resident Representative
36 Amalias Avenue
Athens
Greece

Tel. No. 3228122

Tlx No. 21-5611

United Nations Centre for
Human Settlements
Centre des Nations Unies pour
les Etablissements Humains
(UNCHS)

Mr. Vann Molyvann
Senior Technical Advisor
P.O. Box 30030
Nairobi
Kenya

Tel. No. 333930-520600-520320

Tlx No. 22996 UN HABITAT

World Health Organization(WHO) Mr. Louis Saliba
Organisation Mondiale de Senior Marine Scientist
la Santé WHO/EURO
c/o UNEP, Athens
Vassileos Konstantinou Avenue No. 48
11635 Athens
Greece

Tel. No. 7244536
Tlx No. 2611 MEDU GR

Food and Agriculture Mr. Gabriel Gabrielides
Organization (FAO) Senior Fishery Officer
Organisation des Nations (Marine Pollution)
Unies pour l'Alimentation c/o UNEP, Athens
et l'Agriculture Vassileos Konstantinou Avenue No. 48
11635 Athens
Greece

Tel. No. 7244536
Tlx No. 2611 MEDU GR

United Nations Educational Mr. S. Dumitrescu
Scientific and Cultural Deputy Assistant Director-General
Organization (UNESCO) Focal Point for UNESCO/UNEP Relations
Organisation des Nations 7, Place de Fontenoy,
Unies pour L'Education, 75700 Paris
la Science et la Culture France

Tel. No. (331)45684002
Tlx No. 204461 Paris
270602 Paris

CO-ORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
48 Leof.Vass. Konstantinou
11635 Athens
Greece

Tel. No. 7244536
Tlx No. 22-2611 MEDU GR

UNITE DE COORDINATION
DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE

Mr. Aldo Manos
Co-ordinator

Mr. Ljubomir Jeftic
Senior Marine Scientist

Mr. Ibrahim Dharat
Programme Officer

Ms Monique Marquet
Administrative Officer

Ms Haris Maroudis
Information Assistant

ANNEXE II

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion.
2. Règlement intérieur.
3. Election du Bureau.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Organisation des travaux.
6. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan Bleu en 1985-1986.
7. Activités du Plan Bleu en 1986-1987 et participation des pays à la préparation des scénarios nationaux.
8. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires en 1985-1986.
9. Activités du Programme d'actions prioritaires en 1986-1987, participation et coopération des pays.
10. Domaines et modalités de coopération et de coordination entre le Plan Bleu et le Programme d'actions prioritaires, et les autres éléments du PAM.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.
13. Clôture de la réunion.

ANNEXE III

LISTE DE DOCUMENTS

Documents de travail

UNEP/WG.143/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/WG.143/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/WG.143/3	Rapport sur l'état d'avancement du Plan Bleu en 1985
UNEP/WG.143/4	Mise en oeuvre des activités du PB pour 1986-1987
UNEP/WG.143/5	Rapport sur l'état d'avancement du PAP en 1985
UNEP/WG.143/6	Mise en oeuvre des activités du PAP pour 1986-1987
UNEP/WG.143/7	Domaines et modalités de coopération et de coordination entre le PB et le PAP, et les autres éléments du PAM
UNEP/WG.143/8	Rapport de la réunion (publié lors de la réunion)

Documents d'informations

UNEP/WG.143/INF.1	Liste de documents
UNEP/WG.143/INF.2	Liste de participants
UNEP/WG.143/INF.3	Rapport sur l'état d'avancement des activités du Plan Bleu (janvier - mars 1986)
UNEP/WG.143/INF.4	Rapport sur l'état d'avancement des activités du PAP (janvier - mars 1986)

Documents de référence du PAM

UNEP/IG.49/5	Rapport de la réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs, Athènes, 10-13 avril 1984
UNEP/WG.129/8	Rapport de la réunion conjointe des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires, Athènes, 6-9 mai 1985

- UNEP/WG.118/9 Rapport de la Troisième réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique pour le MED POL, Athènes, 27-31 mai 1986
- UNEP/IG.56/5 Rapport de la Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée et aux protocoles y relatifs, Gênes, 9-13 septembre 1985
- UNEP/WG.125/10 Rapport de la réunion d'experts sur l'application technique du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, Athènes, 9-13 décembre 1985
- UNEP/BUR/24 Rapport de la réunion du Bureau des Parties contractantes, Athènes, 14-15 juin 1986

Documents de référence du PB

- Rapport de la Deuxième réunion du Groupe d'étude sur les scénarios méditerranéens, Sophia Antipolis, 1-2 juillet 1985
- Rapport de la réunion du Comité d'orientation du Plan Bleu, Sophia Antipolis, 3-4 juillet 1985
- Rapport de la Troisième réunion du Groupe d'étude sur les scénarios méditerranéens, Sophia Antipolis, 6-7 décembre 1985
- Rapport de la réunion du Comité d'orientation du Plan Bleu, Sophia Antipolis, 12-13 mars 1986
- Note sur les scénarios, octobre 1985
- Note sur les données, février 1986

Documents de référence du PAP

- Rapport du séminaire sur la réhabilitation et la reconstruction des établissements historiques, 22-24 mai 1985

- Rapport du séminaire sur l'aménagement du territoire dans les zones sismiques, Cetinje (Yougoslavie), 22-29 juin 1985
- Report on the Working Meeting of the MEDRAP PAP Experts in the field of Aquaculture, Split, 16-18 October 1985 (en anglais seulement)
- Report of PAP/RAC - UNDRO and UNCHS meeting within the framework of land-use planning in Earthquake zones, Split, 23-25 October 1985 (en anglais seulement)
- Report of the Experts meeting in the field of Soil Protection, Split, 25-27 November 1985 (en anglais seulement)
- Rapport de la réunion d'experts sur la gestion des déchets solides et liquides, Split, 16-18 décembre 1985
- Rapport de la réunion MEDU/PAP pour la définition du Programme de l'évaluation de l'impact sur l'environnement pour 1986-1987, Split, 19-20 décembre 1985
- Rapport de la réunion d'experts sur la gestion des déchets solides et liquides, Split, 24-27 mars 1986
- Rapport de la réunion d'experts sur le tourisme, Split, 7-9 avril 1986
- Rapport du séminaire sur les expériences de protection et de réhabilitation dans des établissements historiques choisis dans la région méditerranéenne, Split, 16-19 avril 1986
- Informations sur les missions dans les différents pays concernant les ressources en eau

Annex IV

Déclaration liminaire de M. M. Grenon, Directeur Scientifique du Plan Bleu
Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan Bleu en 1985-1986

1. Ce rapport passera successivement en revue l'état de participation des pays méditerranéens à l'exercice scénarios du Plan Bleu, les travaux du Groupe central à Sophia-Antipolis et les travaux des trois groupes "satellites" sur la macro-économie, l'agro-alimentaire, et le tourisme.¹
2. Afin de bien mettre en perspective les responsabilités du Groupe central, il convient de rappeler la grande difficulté de tout exercice scénarios, à savoir la cohérence. La coordination est un moyen, la cohérence est un objectif majeur, et un impératif. C'est la préoccupation première du Groupe central.
3. Bien que cet état d'avancement s'étendra parfois sur les activités économiques et/ou de développement - ce qui est normal en cet état des travaux - la finalité de l'exercice est naturellement d'estimer les impacts potentiels sur l'environnement méditerranéen des diverses possibilités de développement.

* * *

4. Le Groupe de Réflexion sur les Scénarios Méditerranéens, groupe ouvert de spécialistes de la prospective ou de la planification, a aidé, lors de ses trois premières réunions,² le Groupe central à définir les grandes options des cinq scénarios méditerranéens. La prochaine réunion (30 juin - 1 juillet 1986 à Sophia Antipolis) examinera les premiers résultats de tous les travaux en cours, et sera donc très importante. La cinquième réunion est prévue en Novembre 1986, juste au début de la rédaction du rapport de synthèse sur les scénarios.

Participation des pays méditerranéens aux scénarios nationaux

5. A ce jour, tous les pays méditerranéens ont constitué, ou achèvent de constituer, un groupe national (pluri-ministériel et/ou pluri-institutionnel) pour élaborer des scénarios nationaux en liaison avec le Groupe central, suivant les grandes lignes du document "Guide pour les scénarios nationaux" envoyé en Décembre 1985. Ceci peut-être considéré comme un achèvement majeur pour les objectifs du PAM, et est considéré en tous cas comme un grand encouragement pour l'équipe du Plan Bleu.

1/ Cette organisation est explicitée dans le schéma, page 2, du document UNEP/WG.143/4, "Mise en oeuvre des activités du Plan Bleu pour 1986-1987".

2/ En décembre 1984 à Nice (environ 15 participants)
En juillet 1985 à Sophia Antipolis (environ 20 participants)
En décembre 1985 à Sophia Antipolis (environ 25 participants)

6. Mais il est indispensable que des relations opérationnelles et suivies s'instaurent dès que possible entre les équipes nationales et le Groupe central, ne serait-ce que pour assurer la cohérence des divers scénarios et de l'ensemble de l'exercice. Le Groupe central fera tout son possible pour aider au maximum toutes les équipes nationales (ce problème étant rendu aujourd'hui plus difficile par la baisse importante de la valeur du dollar).

7. Les deux équipes les plus avancées semblent présentement l'Espagne et la France. Une petite réunion de travail est prévue fin mai pour comparer ces divers scénarios nationaux. Pour que ces travaux puissent être valorisés au mieux, l'Espagne et la France ont accepté que leurs scénarios soient diffusés, à titre d'exemples, auprès de tous les pays méditerranéens. (Rappelons que les scénarios nationaux seront considérés comme confidentiels par l'équipe du Plan Bleu, et ne feront l'objet d'aucune diffusion, à moins d'autorisation par le pays concerné).

Rappel sur les scénarios

8. Comme dit dans le "Guide pour les scénarios nationaux", un scénario doit comprendre obligatoirement quatre éléments:

- une image de départ (que s'est efforcée de préciser la première phase du Plan Bleu);
- des hypothèses d'évolution;
- un cheminement;
- une image finale.

Tous ces éléments doivent avant tout être cohérents

9. Avec l'aide du Groupe de Réflexion sur les Scénarios Méditerranéens, le Groupe central a défini cinq scénarios, relativement contrastés, et qu'il sera naturellement possible de combiner par la suite:

- T-1 tendanciel de référence, caractérisé par le "poids du passé".
L'environnement y est objet de bonne volonté, encore qu'il apparaisse parfois comme cher;
- T-2 tendanciel aggravé: continuation de la crise internationale, aggravation de la concurrence économique, climat dans l'ensemble peu favorable à l'environnement;
- T-3 tendanciel modéré, caractérisé par une vision à plus long terme, qui entraîne et une meilleure sauvegarde de l'environnement et même, dans certains cas, son rôle comme moteur du développement.

Par définition, ces trois scénarios ne remettent pas en cause les tendances lourdes Développement/Environnement. Il en va différemment pour les deux types de scénarios suivants:

- A-1 alternatif de référence. Scénario de coopération méditerranéenne, recourant à un développement plus autocentré. Volontariste en matière d'environnement, bien que la situation soit rendue plus difficile par l'exploitation de ressources souvent de moindre qualité.
- A-2 alternatif avec aggrégations économiques régionales (au Sud et à l'Est du bassin), permettant une meilleure optimisation de l'espace et des ressources.

10. Les horizons choisis sont 2000 et 2025. Il est important d'avoir une vision à long terme (l'environnement étant un secteur "lourd", à effets souvent cumulatifs) mais il est évident que les résultats des scénarios ne pourront pas avoir le même degré de "précision" pour 2000 et pour 2025.

11. Les scénarios pourront aussi se différencier par la maîtrise - ou la non-maîtrise - de ce qu'on appelle les "grands équilibres":
- maîtrise de l'emploi (formidable problème)
 - maîtrise des équilibres sectoriels (dont l'agro-alimentaire), ainsi que du secteur moderne (pourvoyeur de richesses ...) et du secteur traditionnel (pourvoyeur d'emploi)
 - maîtrise de l'urbanisation (et de l'équilibre urbain rural)
- Et les conséquences de ces maîtrises relatives sur l'espace et l'environnement méditerranéens.

Population

12. (Ces travaux sont menés au Groupe central par M. Lahmidi, du Maroc, membre de l'équipe permanente depuis le 1 novembre 1985).
13. Les niveaux de population ont été choisis, comme hypothèses exogènes, à partir des prévisions établies par les Nation Unies. On s'est efforcé de faire pour les cinq scénarios des choix cohérents avec les autres hypothèses. C'est ainsi que la population la plus nombreuse en 2025 atteindrait 572 millions d'habitants, pour l'ensemble du bassin, pour le scénario T-2, caractérisé par un "mal-développement", les autres scénarios voyant des niveaux inférieurs de 30 à 40 million, un des scénarios explorera les possibilités, et conséquences, d'une reprise de la natalité dans les pays du Nord du bassin.
14. Un petit modèle a été mis au point pour construire des pyramides des âges. Celles-ci jouent un rôle fondamental, pour les classes inférieures, sur les besoins scolarité-éducation, et pour les classes 15-64 ans, pour les populations en âge de travailler (mais qui ne peuvent pas toujours le faire: problème de l'emploi).
15. Une attention particulière a été donnée aux populations des régions côtières méditerranéennes.
16. Le difficile problème des migrations internationales est en cours d'étude. La pression d'émigration risque d'être considérable dans les pays du Sud et de l'Est. On examine actuellement la validité des modèles type "pression hydrostatique" (les migrations sont commandées par la pression émigratrice) ou "loi du marché" (c'est l'offre de travail dans les pays récepteurs qui est l'élément de contrôle). Il n'y a pas d'unanimité parmi les experts concernant l'évolution future des migrations internationales.
17. Il y a unanimité par contre sur la continuation des migrations internes, conduisant à la (sur)-urbanisation.
18. En résumé, les travaux sur les populations essaient de répondre aux questions fondamentales:
- combien de méditerranéens en 2000 et en 2025?
 - où seront-ils?
 - comment vivront-ils?

Urbanisation

19. (Ces travaux sont menés par M. Komilis, de Grèce, depuis le 1 avril 1986 à Sophia Antipolis).

20. Les pays méditerranéens ont connu depuis quelques décennies, des taux d'urbanisation très élevés, nettement supérieurs aux taux d'accroissement des populations. Au Nord, l'industrialisation a précédé l'urbanisation. Au Sud, non seulement l'urbanisation précède l'industrialisation, mais souvent selon de nombreux experts, elle la freine (stérilisation d'énormes investissements), avec des effets importants sur l'agroalimentaire (modification des régimes nutritifs), l'alimentation en eau (concurrence avec l'agriculture), la consommation énergétique, la santé, etc, sans parler des risques d'explosions sociales (comme l'ont montré certaines émeutes urbaines des dernières années).

21. Nos études s'efforcent de cerner la dynamique urbaine méditerranéenne (différenciée surtout selon les divers scénarios) et essaie de chiffrer les besoins en logements, en services, en infrastructures (eau, voirie, énergie, etc), et leurs coûts, ainsi que leurs impacts sur l'environnement méditerranéen.

Transports

22. (Ces travaux sont menés par M. Khaldoun, d'Algérie, en tant qu'expert étroitement associé à l'équipe permanente).

23. Les études ne sont qu'entamées, parce qu'elles dépendent des résultats des autres secteurs d'activité. Les effets sur l'environnement sont généralement importants: routes, consommations d'énergie, trafic maritime (dont pétrole et gaz).

Energie

24. L'économie mondiale se trouve actuellement, en matière d'énergie, dans une "zone de turbulence". Ceci nous a amené à "élargir" nos hypothèses de scénarios. Les cinq scénarios peuvent être dits "à pétrole directeur", c'est à dire que le pétrole y conserve un rôle fondamental.

25. Au niveau mondial, les hypothèses sont de trois types:

- contexte économique international, donnant les niveaux de consommation de l'énergie et les rapports de force
- le prix mondial du pétrole (duquel dépendent les revenus, ou les balances des comptes)
- les ressources restant à découvrir (au delà des réserves connues) en quantité et en répartition géographique).

26. Au niveau méditerranéen, on étudie plus spécialement les rôles respectifs du pétrole, du gaz (très important pour la Méditerranée), du charbon, de l'électricité (hydraulique, nucléaire, ou secondaire), et des énergies nouvelles.

27. Grâce à un petit modèle en cours de construction, les scénarios donneront les effets sur les niveaux de consommation énergétique (contribuant aux styles de vie), les impacts budgétaires (ressources, investissements), les emplois, et les impacts sur l'environnement.

28. L'après-pétrole fait partie des scénarios du Plan Bleu.

Autres travaux du Groupe central

29. Parmi ceux-ci, on peut citer:

- traduction au niveau littoral des scénarios au niveau national. Ces travaux ont pris du retard, mais sont maintenant démarrés.
- collecte de données sur l'environnement méditerranéen. Cette opération est maintenant bien lancée, grâce entre autres à une aide en personnel par le CAR-PB sur budget français.
- bases de données. La base de données économiques de Genève est en cours de transfert à Sophia-Antipolis. La base de données factuelles a été publiée et distribuée, dans sa deuxième version mise à jour et enrichie (données environnementales entre autres).

Macroéconomie

30. (Ces travaux sont accomplis par un petit groupe "satellite" que dirige Jacques Royer à Genève).

31. Les études de macroéconomie se situent généralement en avant de toutes les autres études, et c'est sur elles que repose en grande partie la cohérence intersectorielle impérative, déjà mentionnée. Ces études tendent par exemple à définir les grands équilibres par des variables "explicatives" telles que le Produit National Brut par tête, la population, les parts des exportations manufacturières et/ou de matières premières, etc.

Agro-alimentaire (avec eau, ressources et environnement)

32. Ces études sont basées sur un travail préalable considérable de corrélations plusieurs centaines ont été essayées au total pour les 17 pays méditerranéens du PAM), ou groupes d'équations à plusieurs variables explicatives de la production agricole, telles que surface agricole disponible, surface irriguée (dont peuvent être déduits les besoins en eau), intrants (mécanisation, engrais, pesticides), variable muette (bonnes ou mauvaises années), etc, d'où peuvent être déduits rendements, emplois, investissements, et impacts sur l'environnement.

33. Les premiers résultats (imprévus) ont montré que non seulement les coefficients, mais aussi les structures des équations les plus utilisables, étaient différents entre pays du Nord et pays du Sud, traduisant qu'à partir d'un certain état de développement agricole les facteurs deviennent substituables, alors qu'en dessous de cet état ils sont plutôt complémentaires, l'un ne pouvant être utilisé sans l'autre (ou les autres).

34. Des hypothèses de taux de croissance pour la production agricole ont été choisis pour calculer les diverses valeurs à 2000 et 2025, de légèrement négatifs pour les pays européens dans un scénario, à un peu supérieurs aux taux de croissance pour la population pour les pays du Sud dans un autre scénario. Les taux de croissance hypothétiques ont été soigneusement discutés avec la FAO, résultant en un consensus sur les valeurs.

35. La coopération avec la FAO est renforcée, et une comparaison sera faite des résultats des scénarios du Plan Bleu et des résultats, en cours d'actualisation, de l'étude FAO "Agriculture 2000". Cette coopération porte aussi sur les données environnementales (dont les sols, les forêts, l'émigration, etc), et la désagrégation en un plus grand nombre de produits agricoles des résultats relativement agrégés du Plan Bleu.

36. Prochainement seront abordés les travaux permettant de lier les régimes de consommation en fonction des classes de revenus.

Tourisme

37. Une tentative est en cours pour établir une typologie des touristes, basée sur une différenciation à partir des impacts sur l'environnement.

38. Si les résultats s'en confirment, ils permettront de rendre plus concrets et plus précis les impacts sur l'environnement que ne le permettraient les seuls chiffres des touristes.

39. Ceux-ci ont été calculés - grâce à un modèle à l'Institut Espagnol du Tourisme à Madrid - pour les cinq scénarios, à 2000 et 2025. Quelles que soient les développements économiques, on assiste dans tous les cas à une augmentation du nombre total de touristes, dont les structures changent en fonction des scénarios, touristes nationaux et internationaux. Les valeurs nationales calculées sont en train d'être décomposées, en répartition géographique (zones côtières entre autres) et répartition dans le temps (au cours de l'année). A partir de là seront déduits l'emploi (secteur moderne et secteur traditionnel), les investissements (l'"offre touristique") et les impacts sur l'environnement.

Environnement

40. En ce qui concerne l'environnement, on procède généralement selon des chaînes:

- hypothèses scénarios ----- macro-économie -----activités sectorielles
- activités sectorielles régionales ----- indicateurs d'activité
- indicateurs d'environnement

Il ne faut pas croire cependant que l'environnement ne se trouve qu'en "bout de chaîne", puisqu'il est un élément essentiel des hypothèses des scénarios, c.à.d. tout en début de chaîne, et dans les activités sectorielles ou régionales.

Conclusion

41. Les scénarios sont bien maintenant dans leur phase la plus active et opérationnelle. Les premiers résultats sont intéressants et encourageants.

42. La question la plus importante est d'établir le plus rapidement possible le dialogue constructif avec toutes les équipes nationales, dans un processus indispensable d'interaction.

ANNEX V

Recommandations concernant le programme d'action prioritaires

1. Pour une réunion future des Points focaux nationaux devrait être préparée une promosition offrant l'enchaînement et l'intégration d'expériences acquises dans le cadr des actions prioritaires particulières et leur orientation vers les thèmes spécifiques choisis.
2. Les Points focaux nationaux du PAP devraient constamment et activement surveiller les engagements de leurs experts et institutions et assurer que le choix de thèmes à élaborer dans le cadre du PAP continue à être d'intérêt de toutes les Parties contractantes ou de leur majorité.
3. Les Parties contractantes, leurs Ministères autorisés, et surtout les Points focaux nationaux du PAP, sont appelés à faire nécessaire pour que les résultats du PAP atteignent les usagers particulièrement concernés et pour que soient créées les conditions favorables à l'utilisation de ces résultats dans les pays de la région.
4. Les problèmes concernant (a) les projets coopératifs et leur financement, (b) la promotion de la sensibilisation du public des résultats de toutes les composantes du PAM, et (c) les méthodes les plus judicieuses de mise en oeuvre de l'entraînement dans le cadre des programmes du PAM et du PAP devraient être examinés en 1986 au niveau du PAM pris dans son entier.